

Notre feuille de route

Après le congrès, voilà la feuille de route pour les socialistes jusqu'à la fin de l'année 2018. Le Conseil national, qui s'est tenu le 9 juin, a été particulièrement riche en annonces, à commencer par la mise en ligne de La Ruche Socialiste (<https://laruchesocialiste.fr/>), la nouvelle plateforme coopérative qui va permettre aux adhérents et sympathisants du PS de co-construire leur programme.



La nouvelle plateforme participative

Le premier chantier portera sur l'Europe. Jusqu'au 7 septembre, chacun pourra déposer des contributions sur la plateforme.

Le 29 juin se tiendra, à Paris, un rassemblement des socialistes européens intitulé « Together Europe ». Dans les semaines du 10 au 16 septembre, les fédérations seront appelées à organiser des événements. À la fin du mois de septembre, un texte, élaboré à partir des différentes contributions postées sur La Ruche Socialiste, sera mis en discussion. Plusieurs options seront proposées. Et le 13 octobre, le projet européen sera présenté.

Après la question européenne, c'est sur le bilan du quinquennat de François Hollande que plancheront les Françaises et les Français qui souhaitent apporter leur contribution à la renaissance du Parti Socialiste. Viendront ensuite d'autres chantiers sur les retraites, l'alimentation, les services publics de proximité, les nouvelles solidarités, les institutions et la démocratie et les nouvelles formes du travail.

En parallèle, une commission a été mise en place pour proposer une réforme des statuts du PS afin de les faire évoluer

pour une organisation plus efficace, plus démocratique et plus ouverte.

À la mi-octobre, un Conseil national adoptera le projet de réforme statutaire. Les fédérations seront appelées à en débattre. Les adhérents seront appelés à se prononcer le 29 novembre. Des congrès fédéraux seront organisés dans le week-end du 30 novembre et enfin, un congrès national statutaire se tiendra le 15 décembre pour les adopter définitivement.

Les adhérents seront donc appelés à se mobiliser sur internet, via La Ruche Socialiste, mais aussi dans leurs sections en organisant des « Apéros de la renaissance » auxquels seront invités toutes celles et tous ceux qui veulent prendre part au renouveau du Parti Socialiste. « **Que les sections organisent des petits déjeuners, des goûters ou des apéros, peu importe** », insiste Yohann Nédélec. Pour le Premier secrétaire fédéral, l'important est de renouer le contact avec nos concitoyens et de reprendre l'habitude d'écouter et nous ouvrir. C'est précisément l'état d'esprit qui prévaut pour l'organisation de la Fête de la gauche qui se déroulera le 8 septembre au Relecq-Kerhuon en présence du Premier secrétaire national, Olivier Faure.



Privatisations

Existe-t-il un seul exemple de privatisation qui a vraiment amélioré la vie des usagers, des consommateurs ou des salariés concernés? On a beau chercher, on n'en trouve pas. Et les thuriféraires de la loi du marché sont bien en peine pour en proposer.

On peut comprendre que La Française des jeux et Aéroport de Paris suscitent des convoitises de la part d'investisseurs privés. Mais ces entreprises ne peuvent être considérées sous le simple aspect financier. Qu'il s'agisse de la sécurité dans les transports aériens ou des risques d'addictions, ces deux entreprises doivent rester dans le giron de l'État. Car la recherche du profit peut avoir de graves conséquences. Or, les candidats à l'achat d'ADP ou de la FDJ ne seront pas des philanthropes animés par la recherche de l'intérêt général.

Compte tenu des sommes en jeu et des risques encourus, la prudence et le bon sens commandent de ne pas privatiser ces entreprises.

Brest lance son budget participatif

La ville de Brest vient de lancer son premier budget participatif. Et pour l'occasion, elle n'a pas fait dans la demi-mesure puisqu'il est doté de 500 000 euros, soit 3% du budget d'investissement.



Brest a déjà une culture de la participation

Dans une note publiée par la fondation Jean-Jaurès pour l'Observatoire de l'expérimentation et de l'innovation locale, Thierry Fayret, élu en charge des finances, explique la genèse, l'objectif et le mode d'emploi de ce budget participatif.

« La participation des habitants est une volonté politique ancienne portée par la ville de Brest. Il existe dans cette ville une véritable culture de la participation. En témoignent le travail des élus, avec les sept conseils consultatifs de quartier (CCQ), ou les projets pour lesquels les citoyens sont appelés à se prononcer par les

dispositifs de consultation », rappelle l'élu brestois en préambule. Cependant, les élu.es brestois.es ont souhaité aller plus loin.

« Le budget participatif brestois s'élève à 500 000 euros soit 3% du budget d'investissement. »

« Le budget participatif offre une complémentarité avec les modes de participation existants. Nécessitant dans un premier temps un engagement a minima - le dépôt d'une idée, d'un projet - la participation ne demande pas d'investissement initial lourd et s'accomplit très facilement. Par ailleurs, elle peut être élargie à tous les habitants, sans condition d'âge ou de nationalité donnant ainsi à la démarche une dimension inclusive forte. Par sa simplicité d'accès, le budget participatif s'adresse donc, dès le départ, à une population bien plus large que les autres formes de participation », explique Thierry Fayret.

Pour être éligibles, les projets doivent être d'intérêt général et représenter une dépense d'investissement et non de fonctionnement.

La première phase vient de commencer. Elle durera jusqu'au 28 septembre. Durant ces trois mois, les Brestoises

et les Brestois peuvent proposer leur projet sur le site jeparticipe.brest.fr ou en remplissant un formulaire disponible à la mairie centrale ou dans les mairies de quartiers.

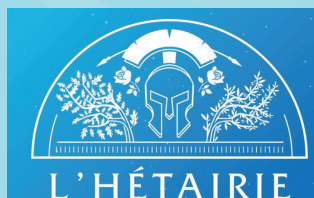
Du 1^{er} au 31 octobre, les habitants pourront soutenir leurs « projets coups de cœur » sur le site. Trente projets seront ainsi présélectionnés. Des études de faisabilité seront effectuées par les services de la ville entre le 5 novembre et le 31 décembre. Le vote final interviendra entre le 18 et le 26 janvier 2019.



Pour des projets d'intérêt général

« Les budgets participatifs ne seront jamais le Graal d'une participation qui opérerait un transfert de responsabilité dans la décision entre les citoyens et la collectivité », prévient Thierry Fayret dans sa note. « Ils restent cependant un outil très intéressant, alliant bon nombre de vertus, qui restent à explorer avec les citoyens ».

Le sens de l'Histoire



La mise en place du budget participatif brestois s'intègre parfaitement dans un mouvement général vers une plus grande participation des citoyens dans la vie de leur cité. Le budget participatif n'étant qu'une des modalités de cette implication.

Dans une note publiée sur le site du Think tank de gauche, *L'Hétairie* (<https://www.lhetairie.fr/>), Beverley Toudic (doctorante contractuelle à l'Université de Lille) avance une série de propositions permettant de développer la participation des citoyens dans le processus législatif. « Initialement spectateur, puis acteur, et si le citoyen français devenait le scénariste de son propre droit, véritable promoteur législatif? »

La rénovation du droit de pétition permettrait aux citoyens d'impulser les lois : en effet, aujourd'hui les conditions procédurales sont bien trop strictes. Un assouplissement permettrait d'en faire des promoteurs de la loi.

La généralisation du droit d'amendement citoyen pourrait les impliquer dans la fabrique de la loi à l'image de ce qui se fit pour le projet de loi sur la République numérique. Pour ce faire l'auteur propose de généraliser la retransmission en direct des séances de commission et de permettre un accès plein et entier du citoyen aux mutations subies par le texte de loi au cours de sa vie parlementaire par le biais d'une « plateforme d'interaction législative » commune aux élus et aux citoyens. Un droit d'amendement citoyen serait possible lorsque le texte serait soutenu par 100 000 citoyens inscrits sur les listes électorales.

Depuis la loi de 2008, les citoyens devraient pouvoir proposer des référendums. Mais les seuils inatteignables empêchent de fait cette possibilité.

S'il peut proposer ou amender des propositions de lois, le citoyen devrait aussi pouvoir les abroger comme c'est le cas en Suisse ou en Italie par un mécanisme de procédure abrogative. L'initiative citoyenne abrogative devra être envisagée dans une optique « d'abrogation constructive » et non « d'abrogation sanction », précise Beverley Toudic.

L'expérience au service du PS

Lorsqu'elle évoque le PS, Béatrice Coste, élue secrétaire de la section de Moëlan-sur-Mer depuis le Congrès de Saint-Martin-des-Champs, parle d'abord de « famille » plutôt que de parti.

« **J'ai adhéré en 1983** », rappelle-t-elle. C'est dire si cette ancienne correspondante de presse à *Ouest France* connaît bien les militants socialistes. Ceux du Finistère, et en particulier ceux de la 8^e circonscription, mais aussi au-delà, au grès des rencontres.

C'est notamment en raison de cette expérience que les adhérents de la section lui ont demandé de se présenter comme secrétaire. « **J'ai accepté mais en posant quelques conditions** », explique-t-elle. « **J'ai souhaité qu'on désigne, en outre, une secrétaire adjointe et que le poste de trésorier soit aussi doublé de manière à introduire de la collégialité dans le bureau car nous devons absolument jouer collectif.** » Béatrice Coste a aussi accepté de s'occuper de la section

car elle se retrouve totalement dans la démarche du Premier secrétaire fédéral, Johann Nédélec, « **qui va à la rencontre des sections et fait remonter leurs attentes auprès du National** ».

Béatrice Coste a participé à toutes les campagnes électorales. Et la dernière, celle de Michaël Quernez pour les Législatives de juin 2017, lui a laissé un goût amer. En effet, Michaël Quernez avait toutes les qualités pour gagner. Mais rien ne pouvait freiner le rouleau compresseur En Marche. Avec cette



La section fonctionne de manière collégiale

expérience, Béatrice Coste a vu de près à quoi correspond le macronisme. Et l'exercice du pouvoir par la nouvelle majorité l'a conforté dans ses premières impressions : ce sont des libéraux forcenés qui s'attaquent à tous les fondements de la République résume-t-elle.

Et maintenant? La section de Moëlan-sur-Mer conserve un noyau dur d'environ une quinzaine d'adhérents. Et en plus, elle en recrute de nouveaux et de nouvelles. S'il n'est pas question de fusionner avec d'autres sections, les adhérents de Moëlan sont demandeurs d'une plus grande coopération avec les sections voisines. La question des Municipales va rapidement devenir prioritaire dans cette commune passée à droite aux dernières élections. « **Nous avons tous considéré cette défaite comme un gâchis, compte tenu du bon bilan que nous défendions** », estime Béatrice Coste. « **Maintenant, l'heure doit être à l'unité de toute la gauche afin que nous puissions présenter une liste unitaire et regagner cette commune.** »

Le Relecq-Kerhuon joue collectif

Tom Héliès est un nouvel adhérent et un nouveau secrétaire de section. « **J'ai adhéré en février 2017, dans la foulée des Primaires** », se souvient celui qui fut le mandataire départemental d'Arnaud Montebourg.

« **J** me retrouvais dans ses propositions, en particulier sur tout ce qui touche au « *produire français* », mais aussi sa volonté de moderniser nos institutions avec une nouvelle République. D'une manière plus générale, j'appréciais son projet toujours constructif, positif, toujours dans la promotion positive de ses idées et jamais dans l'attaque de ses concurrents. Après les Primaires, j'ai décidé d'adhérer et de rejoindre le Parti Socialiste. »

Au congrès de Saint-Martin-des-Champs c'est collectivement que la section du Relecq-Kerhuon, forte d'une quarantaine d'adhérents, dont

quelques nouveaux arrivés dans la foulée des ateliers de la Refondation, a posé la question de la désignation du secrétaire de section. Laurent Péron avait émis le souhait de passer la main. « **Nous nous sommes posé la question du choix du secrétaire de section et comme nous voulions à la fois renouveler et rajeunir, c'est à moi qu'on a proposé de se présenter. C'est avec détermination que j'ai accepté de prendre le relais et d'apporter ma pierre à la reconstruction du PS.** »



Le PS doit ouvrir des espaces de dialogues

C'est pour ce jeu collectif que la section du Relecq-Kerhuon a été choisie pour organiser la rentrée fédérale qui se tiendra au camping du Camfrout le 8 septembre. Dès l'élection de son nouveau secrétaire, la section avait organisé un « *moment convivial* » afin qu'adhérents et sympathisants puissent se retrouver après la période, intense et sérieuse du congrès. Au Relecq-Kerhuon, les socialistes savent organiser des fêtes.

Mais la convivialité va de pair avec l'action militante. « **On a clairement senti une volonté d'aller de l'avant avec les Forums de la Refondation et le Congrès** », se félicite Tom Héliès. « **Je ne veux pas que cette dynamique s'essouffle et c'est pour cette raison que j'ai proposé au bureau de la section d'organiser des réunions, ouvertes aux sympathisants mais aussi aux associations avec lesquelles nous devons engager un dialogue constructif car le PS s'est toujours développé dans le dialogue.** »

Agenda

22 juin

19h30 : Réunion d'information sur les institutions européennes avec Marie-Pierre Vedrenne et Frédérique Bonnard Le Floc'h au local du PS à Landerneau.

23 juin

Conseil fédéral.

8 septembre

Journée de rentrée fédérale.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428
N° 1232 - Vendredi 22 juin 2018
www.ps29.bzh - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22

Directrice de la publication : Rachel NICOLAS

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @

Adhérents : 25 euros (papier) ;
20 euros (numérique)
Non adhérents : 50 euros (papier) ;
35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :
ADFFFPS



L'égalité impossible ?

Timothée Duverger

Stéphane Junique est président d'Harmonie Mutuelle et vice-président de la fédération nationale de la Mutualité française. Timothée Duverger est maître de conférences associé à Sciences Po Bordeaux et chercheur associé au Centre Émile-Durkheim, auteur d'un ouvrage sur l'Histoire de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Mais dans le livre d'entretiens qu'ils viennent de publier, L'égalité impossible ? Manifeste pour une solidarité active (Les petits matins), c'est d'avenir et de progrès dont il est question.

Cap Finistère : Pourquoi plaidez-vous pour la constitution d'un « pôle des solidarités actives » ?

Timothée Duverger : Il convient d'abord de rappeler le contexte : la loi votée en 2014 a été un moment important pour tous les acteurs de l'ESS mais elle est encore insuffisamment appropriée. Il existe certes des initiatives et des dynamiques locales, à l'instar des pôles territoriaux de coopération économique, mais nous pensons qu'il faut donner un coup d'accélérateur.

Ce d'autant que la question sociale est de retour dans le débat public. Il faut bien avoir en tête qu'en France, neuf millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Cette question sociale est réapparue à l'occasion de l'élection présidentielle où deux France se sont opposées : en étant un peu caricatural, celle des gagnants de la mondialisation, contre celle des perdants, les électeurs d'Emmanuel Macron, contre ceux de Marine Le Pen.

Et enfin, tout cela intervient à un moment où l'État éprouve des difficultés à répondre à la croissance exponentielle de la demande sociale.

Avec Stéphane Junique, nous explorons donc dans ce livre les pistes qui pourraient permettre aux acteurs de l'ESS et aux mutuelles d'apporter des réponses à ces demandes.

Cap Finistère : Qui seraient les acteurs de ce pôle des solidarités actives ?

Timothée Duverger : Nous considérons ce livre comme un point de départ et non comme un point d'arrivée. Nous n'avons donc pas établi une liste. Les acteurs de ce pôle des solidarités actives seraient ceux qui sont définis dans la loi de 2014, à savoir les coopératives, les associations, les mutuelles, les fondations ou les entreprises agréées par l'État « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » (ESUS), qui s'appuient sur les principes de gouvernance démocratique, de but non lucratif et d'utilité sociale. Mais il peut y avoir

d'autres partenaires comme les collectivités locales ou les TPE/PME qui participent de la coconstruction et de la coproduction de projets de territoires.

Nous proposons la création d'un label afin que chacun puisse savoir à qui il a affaire. Les frontières sont de plus en plus poreuses entre ce qui relève vraiment de l'ESS et des entreprises qui interviennent dans les domaines de la solidarité ou de la santé, comme les sociétés d'assurance. Les démarches de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) ne doivent pas introduire de la confusion. L'économie sociale et solidaire ne distribue pas de dividendes, elle agit pour l'intérêt collectif de ses membres ou l'intérêt général, pas pour des actionnaires.

Cap Finistère : De quoi serait composé le socle de droits universels garanti ?

Timothée Duverger : Nous proposons de nous appuyer sur le Compte personnel d'activité. Le CPA a été créé le 1^{er} juin 2017, mais il faut maintenant le faire monter en puissance. En fusionnant le compte formation, le compte pénibilité et le compte d'engagement citoyen, il attache les droits sociaux aux personnes et non plus aux statuts pour prévenir les ruptures de parcours et accompagner au mieux les individus tout au long de leur vie. Parce que la sécurité de l'existence est la condition de l'exercice plein et entier de la liberté, nous proposons de garantir à travers lui un socle de droits universels autour du revenu, de la santé, du logement, de la formation et de la retraite.

Cap Finistère : Vous insistez sur la prévention dans le domaine de la santé ?

Timothée Duverger : Les mutuelles ne sont pas dans une logique mercantile. Elles remboursent les soins mais elles ont aussi une mission de prévention. Or, aujourd'hui, un certain nombre de maladies chroniques sont liées au mode de vie ou à l'alimentation. Les actions de prévention permettent à la fois d'améliorer la santé des personnes et, dans une logique d'investissement social, d'éviter des dépenses sociales. Mais si presque tout le monde est d'accord sur le principe, la prévention n'est pas encore assez développée. Elle a besoin d'être beaucoup plus coordonnée. Le pôle de solidarité active pourrait jouer ce rôle dans les domaines de l'environnement, de l'éducation à la santé, de la santé au travail, du logement, de l'alimentation saine - bref dans le bien-être.

Lire l'intégralité de l'interview sur ps29.bzh

